



Ifremer

objet : Navire amphidrome à
Royan

DDE / CQEL

17009 LA ROCHELLE PALLICE

La Tremblade, le 28 février 2002

N/REF : RK/MR/11-02

Monsieur,

**AVIS TECHNIQUE sur la CREATION d'un POSTE pour NAVIRE
AMPHIDROME à ROYAN**

L'IFREMER a étudié le rapport que vous nous avez transmis relatif à la création d'un poste pour navire amphidrome à Royan.

Ce rapport dresse un bilan correct de la problématique Gironde et Marennes Oléron ; Certains points méritent cependant des éclaircissements et il est dommage que le bureau d'études n'ait pas eu accès au rapport concernant l'agrandissement du port de Royan :

1 - En ce qui concerne la sédimentologie, il manque une étude sédimentologique locale qui puisse permettre d'apprécier les modifications induites par les aménagements à un niveau très local, concernant en particulier les conséquences de cet aménagement :

a) sur l'envasement du secteur (et les opérations de dragage concomitantes) qu'il faudra entreprendre pour maintenir le poste en l'état ; Il faut en effet rappeler que pour maintenir le port en l'état, le dragage annuel est de l'ordre de 150 000 tonnes, ce qui avait été prévu à l'époque par le bureau d'études X. En outre, La souille qui a été creusée au moment de la construction du port s'est avérée inefficace puisque les dragages sont toujours aussi importants et on peut se demander si la souille qui est prévue dans le projet sera

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Tremblade
Ronce les Bains
B.P. 133
17390 La Tremblade
France

téléphone 33 (0)5 46 36 98 36
télécopie 33 (0)5 46 36 37 51
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

aussi efficace. Le rapport ne précise pas non plus si la souille actuelle peut être remise en état et resservir pour ce projet.

b) sur l'érosion de la plage de la Grande Conche (et les réensablements périodiques qu'il faudra effectuer pour la maintenir en l'état).

c) Autre point : le déroctage : aura-t-il une influence sur d'éventuelles infiltrations sur la côte ? Le rapport ne répond pas à cette question.

2 - L'autre problème que l'on peut se poser est celui de la contamination de la Gironde par le Cadmium. Cet élément est important car sa concentration dans les coquillages du bassin de Marennes Oléron peut être à l'origine d'une fermeture de certaines zones (à cause de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme européenne divisant par deux les teneurs admissibles dans les coquillages, qui passe de 2 à 1 mg/kg en poids humide).

En effet, les rives de Gironde sont classées insalubres pour la production conchylicole et la pêche à pied à cause de la contamination par le cadmium.

La teneur des sédiments analysés mentionnée dans le rapport est inférieure au niveau 1 de GEODE. Si l'on prend une teneur moyenne de 0,5 mg/kg, les 20 000 mètres cubes de sédiment contiendraient environ 10 kg de cadmium, dont environ 10%, c'est à dire 1 kg, pourrait pénétrer dans le bassin de Marennes Oléron (Environ 10% des eaux de la Gironde pénètrent dans le bassin). Ces teneurs peuvent être considérées comme acceptables, eu égard aux apports par la Gironde (5 tonnes par an) ou à des apports plus côtiers (au niveau des I.C. par exemple sur la Charente ou la Gironde). Cependant, il faut savoir que les opérations de dragage, en remettant en suspension les sédiments, favorisent le passage du cadmium adsorbé sous forme soluble, "bio-disponible". Les recommandations généralement effectuées lors d'opérations de dragage en Gironde : éviter d'effectuer des rejets pendant le mois de février/mars (les plus fortes teneurs à cause des débits de la Gironde et de la physiologie de l'huître), pendant les mois d'été (à cause de la reproduction des larves d'huître).

EN CONCLUSION, au vu des incertitudes concernant le volet sédimentaire (impact précis de l'aménagement sur les envasements concomitants de la zone portuaire et sur l'érosion de la plage), l'IFREMER donne un AVIS DEFAVORABLE tant que le bureau d'études n'aura pas porté un argumentaire scientifique précis sur ces points.

Les aspects concernant les apports en cadmium dus aux remises en suspension peuvent être considérés comme négligeables (2 % des apports actuels de la Gironde, moyennés sur un an).

Roger KANTIN

Chef du laboratoire
Environnement Littoral
La Tremblade